

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils



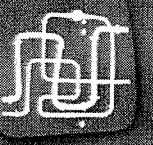
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

Qualité 2019 de l'eau sur l'unité de distribution :

828 ONOZ

Maitre d'Ouvrage : ADD.COMM. DE ONOZ

Exploitant : Régie

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle subit une désinfection au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie	
La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	<p>Nombre d'analyses réalisées : 5</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p>
Turbidité	
Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	<p>Nombre d'analyses réalisées : 3</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>Valeur maximale mesurée : 1,5</p>
Nitrates	
L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	<p>Nombre d'analyses réalisées : 2</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>concentration moyenne : 7,7</p> <p>concentration maximale : 12</p>
Dureté	
La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	<p>Nombre d'analyses réalisées : 2</p> <p>Valeur moyenne mesurée : 24,3</p> <p>Valeur maximale mesurée : 25,5</p>
Pesticides	
La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	<p>Nombre d'analyses réalisées : 0</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>concentration moyenne :</p> <p>concentration maximale :</p>

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2019 :

- ☐ une très bonne qualité microbiologique.
- ☐ une turbidité faible.
- ☐ des taux de chlore régulièrement élevés.
- ☐ des teneurs en substances toxiques conformes et respectant les limites de qualité.
- ☐ des teneurs en matières organiques supérieures à la référence de qualité et des teneurs satisfaisantes pour les autres substances indésirables.
- ☐ une dureté élevée (eau dure).

La qualité de l'eau distribuée est globalement satisfaisante.

L'efficacité des traitements en place est satisfaisante. Le niveau de chloration devra être réduit sans compromettre la désinfection.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site Internet du Ministère de la Santé.